

REUNION DU S.P.P.P.I. DU 25 MAI 1973

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

DECLARATION DE M. LE PREFET

Les premières mesures adoptées dans le cadre du S.P.P.P.I. concernant la pollution par les oxydes de soufre. Elles doivent permettre de faire face avec l'efficacité nécessaire aux risques de pollution acide.

Les dispositions d'application qui en résultent sont prises sous l'autorité du Préfet ; les mesures particulières relatives au calcul des hauteurs de cheminées sont déjà appliquées pour l'essentiel depuis plusieurs mois dans la zone de Fos « l'Etang de Berre. D'autre part, il convient que les mesures découlant de l'objectif de limitation d'émissions (800 t/j) soient mises en place pour le début de 1974.

Certaines mesures complémentaires doivent également être préparées pour le futur. Ainsi, il conviendra d'examiner la possibilité de créer dans cette région une " zone de protection spéciale " dont les dispositions essentielles seraient constituées par les mesures qui viennent d'être adoptées.

* * *

D'autres polluants doivent également retenir l'attention. En particulier, l'ensemble des oxydants fera l'objet d'une surveillance plus systématique : dosages d'oxydes d'azote, d'ozone et d'hydrocarbures.

Par ailleurs, les fumées paraissent devoir faire l'objet de mesures. Elles constituent en effet une gêne visuelle très désagréable et peuvent entraîner, en présence d'autres polluants, des phénomènes de synergie qu'il y a lieu de prévenir.

.../...

Il apparaît nécessaire que les différentes installations soient équipées de manière à éliminer les émissions de fumées, et en particulier à réduire les panaches occasionnels des torches. Il conviendrait que d'ici la fin de l'année, à défaut de l'aboutissement d'une réglementation nationale sur ce sujet, des prescriptions soient définies dans le cadre du S.P.P.I. et mises en application sous l'autorité du Préfet.

X X

L'ensemble des mesures déjà adoptées, ainsi que celles qui vont être mises en vigueur, demandent un effort notable aux différents industriels. Il n'est pas douteux qu'ils le fournissent et que la démonstration sera faite qu'il est possible de créer une grande zone industrielle sans qu'apparaissent des pollutions de l'air inacceptables.